

La Mauritanie dans la ligne de mire du Département d'Etat

Le traditionnel rapport du Département d'Etat américain sur la situation des droits de l'homme dans le monde, n'est pas tendre avec la Mauritanie. Certes, notre pays n'est pas à ranger dans le trio de tête africain formé de trois géants (RDC, Nigéria, Soudan) où les conflits interethniques et religieux constituent une sérieuse menace pour la tranquillité des régimes en place, mais c'est la première fois, depuis la chute de Taya, que les USA épinglent la Mauritanie d'une façon si implacable.

De là à penser que la rupture des relations avec l'Etat d'Israël peut être la cause de cette absence subite de condescendance, il n'y a qu'un pas que certains n'hésitent pas à franchir.



DROITS DE L'HOMME

La Mauritanie dans la ligne de mire du Département d'Etat

Le traditionnel rapport du Département d'Etat américain sur la situation des droits de l'homme dans le monde, n'est pas tendre avec la Mauritanie. Certes, notre pays n'est pas à ranger dans le trio de tête africain formé de trois géants (RDC, Nigéria, Soudan) où les conflits interethniques et religieux constituent une sérieuse menace pour la tranquillité des régimes en place, mais c'est la première fois, depuis la chute de Taya, que les USA épinglent la Mauritanie d'une façon si implacable.

De là à penser que la rupture des relations avec l'Etat d'Israël peut être la cause de cette absence subite de condescendance, il n'y a qu'un pas que certains n'hésitent pas à franchir.

Comme tous les ans, le rapport du département d'Etat épingle une série de pays avec lesquels les Etats-Unis ont des différends importants ou des relations difficiles, en particulier Cuba, l'Iran, la Chine et la Corée du Nord. Mais cette année, il montre aussi du doigt plusieurs pays d'Afrique. La Mauritanie est de ceux-là.

Concernant notre pays, l'un des éléments cités comme grief par le département d'Etat étonne : fermeture d'églises ! Mais depuis quand existent-elles ? Ce reproche est une manière singulière d'indexer la Mauritanie puisqu'il ne peut s'agir ici que de lieux de cultes clandestins, ce qui donne raison aux autorités d'y mettre un terme. On peut même voir dans la mesure une volonté des pouvoirs publics de faire face à ce soupçon d'évangélisation dont parlent très souvent une partie de la presse locale.

Mais le second point évoqué par le rapport porte un rude coup au pouvoir du président Mohamed Ould Abdel Aziz puisqu'il remet en cause sa politique de lutte contre la gabegie. Evoquant le développement sans précédent de la corruption, le rapport balaie d'un revers de la main les rodomontades du pouvoir croyant avoir tout fait pour moraliser la vie publique. Dans ce chapitre qui écorne sérieusement l'image que le pouvoir veut donner de lui, à l'intérieur et à l'extérieur, la police est la principale cible du rapport américain qui cite le manque de formation des éléments de ce corps, les conditions de travail mais surtout les salaires très bas qui l'exposent à toutes sortes de pratiques douteuses.

Ainsi, les Américains renouent avec cette critique acerbe qu'ils adressaient au régime de Taya, dans les années 90, quand il n'avait pas encore établi de relations avec Israël. Il était alors épingle chaque année sur des questions de droits de l'homme liées à la

problématique de l'esclavage en Mauritanie et aux rapports intercommunautaires. D'aucuns y voyaient de fortes pressions du lobby juif qui reprochait au pouvoir de l'époque son alignement sans ambages sur l'Irak de Saddam et ses thèses panarabistes. Une situation qui ne cessera que quand la Mauritanie amorçe son virage spectaculaire la retournant contre l'Irak, lors de la seconde guerre qui l'opposa à l'Occident, mais surtout quand elle accepte, en 1996, de devenir le troisième pays ayant des relations diplomatiques déclarées avec l'Etat hébreu.

Aujourd'hui que cette relation "stratégique" aux yeux des Occidentaux n'est plus, les USA semblent avoir opté pour sortir la Mauritanie du cercle des pays "privilegiés" politiquement (quand on ne les critique pas directement) et économiquement (lorsqu'il s'agit de les inscrire dans le registre des facilités accordés aux "amis" des USA, telles les possibilités offertes par "African Growth and Opportunity Act" (AGO), loi votée par le Congrès américain en mai 2000 et destinée à soutenir les économies africaines.

Retour de la force

Autre mauvaise publicité faite au nouveau pouvoir : la présomption du retour en force de la torture dans les prisons mauritanienne, selon le rapport. La police est accusée de sévir durement, plus particulièrement contre les prisonniers issus des milieux défavorisés (pauvres ou personnes n'ayant pas de protection tribale forte). Pour tirer des aveux aux prisonniers, la police est accusée par le rapport du département d'Etat de pratiquer des actes qu'interdit la législation internationale en matière de droits de l'homme (électrochocs, coups, violences sexuelles, brûlures, etc). Le rapport cite dans ce registre le cas d'un prisonnier, Taher Ould Bèye, qui se serait plaint, en août 2009, au

près d'un tribunal des séances de torture qu'il subirait dans la prison civile de Dar Naim. Aucune réponse de la part des autorités judiciaires.

Il fait cas également de l'évocation, images à l'appui, en septembre 2009, de la torture subie par prisonnier Salafiste, Khadim Ould Semane, par la chaîne satellitaire Al Jazeera. Mais le soupçon le plus grave porte sur la mort en détention, le 8 avril, du prisonnier Salafiste Cheikhani Ould Sidina. Le rapport cite les noms d'une longue liste de prisonniers qui tous accusent leurs geôliers de sévices corporels en principes interdits par la loi.

Espace carcéral

Dans le chapitre consacré à la gestion des prisons, le rapport dresse un tableau très sombre de la situation. Dans un espace carcéral prévu seulement pour 300 personnes s'entasseraient quelque 899, note le département d'Etat américain, soulignant qu'un tel état de faits rend propice la propagation d'un tas de maladies contagieuses. Deux cas au moins de décès qui pourraient être liés à un tel encombrement humain sont cités par le rapport (Ould Samba, prisonnier de droit commun, et Amar Ould Saleh, salafiste). Citant un rapport du bâtonnier de l'ordre national des avocats de Mauritanie, le département d'Etat américain affirme que 60% des personnes qui crouissent en prison sont sous le sceau d'arrestations préventives ! Quelques-uns sont dans cette situation depuis 2002 !

Le rapport revient aussi sur la période qui a précédé l'organisation de l'élection présidentielle pour signaler l'anticonstitutionnalité de la "Rectification". Une période qui est vue sous l'angle de l'absence du droit favorisant toutes sortes d'exactions : tortures, impunités, détention arbitraire d'hommes

politiques et de journalistes, détérioration des conditions d'emprisonnement, sévères réprimandes des manifestations.

Des faits que l'on peut qualifier de non marginaux et communs à toute l'Afrique subsaharienne (excision, mariage précoce, faible représentation des femmes dans les cercles de décision, travail des enfants) sont pourtant inscrits contre la Mauritanie comme des actes qui méritent sanction.

Seul baume au cœur du pouvoir : l'appréciation positive de l'opération de rapatriement des anciens réfugiés mauritaniens au Sénégal, grâce au concours du HCR. Le rapport note aussi, comme élément positif de cette tentative de règlement du passif humanitaire, hérité des années de braise 1989-1991, l'indemnisation de 244 veuves dont les époux, tous négro-africains, ont été tués sous le règne de Maaouiya, la réintégration d'enseignants issus de cette communauté et la journée de réconciliation nationale que le président Ould Abdel Aziz avait organisée à Kaédi, comme reconnaissance officielle de la responsabilité de l'Etat dans ces exactions.

Comme point positif également, la grâce présidentielle que le président de la République a accordé, à l'occasion de la fête du Maouloud, à une centaine de prisonniers de droits communs non impliqués dans des crimes de sang, de trafic de drogue, de viols ou d'appartenance à des réseaux terroristes.

Loin de servir le pouvoir, le rapport 2009 du Département d'Etat américain doit être vu sous l'angle de la rupture du "serment" qui liait tout pouvoir mauritanien au maintien des relations diplomatiques avec Israël. C'est le premier des "droits" à ne pas enfreindre. Le président Mohamed Ould Abdel Aziz a vu la question autrement.

Sneiba Mohamed